



GARINOT

Conseil

Votre partenaire depuis 1907

RECONNAISSANCE D'INDICATIONS ET DE VISITE

Nous soussignés, (nom, prénoms, domicile et téléphone de chacun des visiteurs)

Agissant en qualité d'acquéreur(s) éventuel(s),

Reconnaissons : - avoir demandé et reçu à l'instant de votre agence les noms, adresses et conditions de vente des affaires désignées ci-dessous, et les avoir visitées en votre compagnie.

Affaires visitées ce jour :
(N° d'ordre ou de mandat, nature, adresse, prix de vente)

En conséquence, nous nous engageons expressément :

- à ne communiquer à personne ces renseignements qui nous sont donnés à titre personnel et confidentiel ;
- à informer de notre visite de ce jour toute personne qui pourrait à l'avenir nous présenter le même bien ;
- à nous interdire toute entente avec le vendeur ayant pour conséquence de vous évincer lors de l'achat de l'une ou de plusieurs de ces affaires.

En cas de violation de nos engagements ci-dessus, nous nous rendrons passibles de dommages-intérêts en réparation que nous vous aurons causé.

Fait * pour une durée de 15 mois à compter de ce jour
* en deux exemplaires, dont un remis aux visiteurs qui le reconnaissent et en donnent décharge à l'accompagnateur qui accepte et qui signe.

A _____, le
Signature des visiteurs
précédée de la mention :
"Lu et approuvé"

Accompagnateur
M
Signature

TOUR MONTPARNASSE

33, avenue du Maine - BP 171 - 75755 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 56 54 92 00 - Fax : 01 43 20 00 13

Mail : contact@garinot-conseil.com - Site internet : www.garinot-conseil.com

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S.Paris B 572 044 436 - Siren 572 044 436 - Code APE 703 A - Garantie CEGI 30 000 € - CP N°T 0983 délivré par la préfecture de police

CES DOCUMENTS VOUS SONT COMMUNIQUÉS A TITRE INDICATIF ET EN AUCUN CAS NE POURRONT CONSTITUER UN DOCUMENT CONTRACTUEL



GARINOT

Conseil

Votre partenaire depuis 1907

OFFRE D'ACHAT

GARINOT CONSEIL

TOUR MONTPARNASSE

33 avenue du Maine – B.P. 171 – 75755 PARIS Cedex 15

Carte Professionnelle N° T 0983

Garantie par la CEGI (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions) - 128 rue La Boétie -
75378 PARIS Cedex 08,

R.C.S B 572 044 436

Je soussigné(e), _____

Demeurant : _____

Reconnaissent avoir, par l'intermédiaire de GARINOT CONSEIL, visités en date du _____, les biens ci-après désignés,

DESIGNATION

Suite à cette visite, je fais l'offre d'achat, sous réserve de l'acceptation des propriétaires, au
prix de _____ € (_____ Euros).

Si mon offre est acceptée par les propriétaires, la transaction devra avoir lieu aux conditions ordinaires et de droits, et notamment aux suivantes :

TOUR MONTPARNASSE

33, avenue du Maine - BP 171 - 75755 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 56 54 92 00 - Fax : 01 43 20 00 13

Mail : contact@garinot-conseil.com - Site internet : www.garinot-conseil.com

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S.Paris B 572 044 436 - Siren 572 044 436 - Code APE 703 A - Garantie CEGI 30 000 € - CP N°T 0983 délivré par la préfecture de police

CONDITIONS

Cette offre est faite sous les conditions suspensives suivantes :

- l'obtention d'un crédit, d'une durée de _____ ans, au taux maximum de : _____ et d'un montant de _____ €
(_____ Euros).
- compte tenu d'un apport de _____ €
(_____ Euros).
- l'obtention de l'autorisation préfectorale prévue à l'article L. 5125-16 du Code de la Santé Publique
- que le bail ne s'oppose pas à la cession projetée
- que le stock soit compris entre _____ et _____
- date de prise de possession est souhaitable pour _____

Je prendrai ces biens dans l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance, sans prétendre à aucune diminution du prix, ci-dessus proposé, ni à aucune indemnité pour quelque cause que se soit, les connaissant pour les avoir vus et visités à l'effet des présentes.

GARINOT CONSEIL se chargera, en cas d'accord des propriétaires, de faire établir tous les actes aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement de la transaction conformément au mandat de vente.

La rémunération de GARINOT CONSEIL liée à cette transaction ne deviendra exigible qu'après achat définitivement conclu.

Conformément aux usages, cette rémunération sera à la charge du ou des acheteurs selon les accords retenus avec l'agence GARINOT CONSEIL.

Les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge du ou des acheteurs et la rédaction des actes sera effectuée par les juristes du cabinet GARINOT CONSEIL.

DUREE

Cette offre d'achat est valable jusqu'au _____.

Fait à _____, Le _____
En trois exemplaires, dont un est remis aux acquéreurs qui le reconnaît.

LES ACQUEREURS

LE VENDEUR

GARINOT CONSEIL